

**COMMUNE DE GOULT**

**COMPTE RENDU DE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 JANVIER 2017**

L'an deux mille sept et le dix-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le onze janvier deux mille sept, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Aimé GIRARD, Hervé CHABOWSKI, Françoise PASCAL, Nicolas CARRARA, Michèle MICHEL, Vanessa ROSSI. Thierry MARTEL, Alain HECKMANN.

Etaient absents : Alice PHILIPPE (pouvoir à M. Carrara), Natacha CLOCHARD, Véronique MILLE (pouvoir à M. Heckmann).

Secrétaire de séance : Michèle MICHEL

\*\*\*\*\*

**1. Convention avec l'association « Cantine scolaire de Goult » pour l'occupation des locaux.**

Monsieur le Maire expose au Conseil que la commune met à disposition de l'association « Cantine scolaire de Goult » la cuisine et le réfectoire de l'école primaire. Il est proposé de conclure une convention avec celle-ci.

Approuvé à l'unanimité

**2. Subvention à Mistral Habitat.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'acquisition du terrain situé quartier la Gouiranne pour y construire des logements sociaux. Mistral Habitat va racheter le terrain à la commune pour un montant de 139.200 euros. Par ailleurs Mistral Habitat sollicite une subvention de 63.000 euros afin d'atteindre l'équilibre financier sur ce projet et de permettre à la commune d'avoir un droit de regard sur l'attribution de deux logements sur 10. Une discussion s'engage sur le choix de l'opérateur retenu pour ce projet et sur l'offre de logement (location, accession à la propriété).

Approuvé par 11 voix pour, 3 contre (Mme Mille, MM. Heckmann et Martel) et 1 abstention (Mme Rossi)

**3. Contrat de ruralité 2017 - 2020.**

Les contrats de ruralité sont mis en place par l'Etat ; ils permettront de coordonner et d'optimiser les différents outils financiers de l'Etat et s'articuleront autour de 6 axes prioritaires.

Approuvé à l'unanimité

**4. Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes.**

La loi ALUR prévoit, sauf avis contraire des communes, le transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de communes. Monsieur le Maire précise que le SCOT déterminera le projet de territoire et propose de s'opposer à ce transfert.

Approuvé par 12 voix pour, 1 contre (M. Martel) et 2 abstentions (Mme Mille, M. Heckmann).

**5. Modification des statuts du Syndicat d'électrification vaclusien.**

Le syndicat a adopté la modification de ses statuts.

Approuvé à l'unanimité

**6. Incorporation d'une parcelle sans maître au domaine communal.**

La Préfecture a fait connaître qu'une parcelle de terrain est déclarée sans maître et peut donc être incorporée dans le domaine privé de la commune.

Approuvé à l'unanimité

**7. Conclusion d'un marché public pour la construction d'un hangar municipal.**

Le marché pour la construction du hangar municipal et la première phase de l'extension du cimetière s'élève à 247 133 €HT.

Approuvé à l'unanimité

**8. Convention avec le Centre de Gestion de Vaucluse pour l'assistance au remplacement.**

Le CDG a mis en place un service de conseil et d'assistance en matière de recrutement de contractuels.

Approuvé à l'unanimité